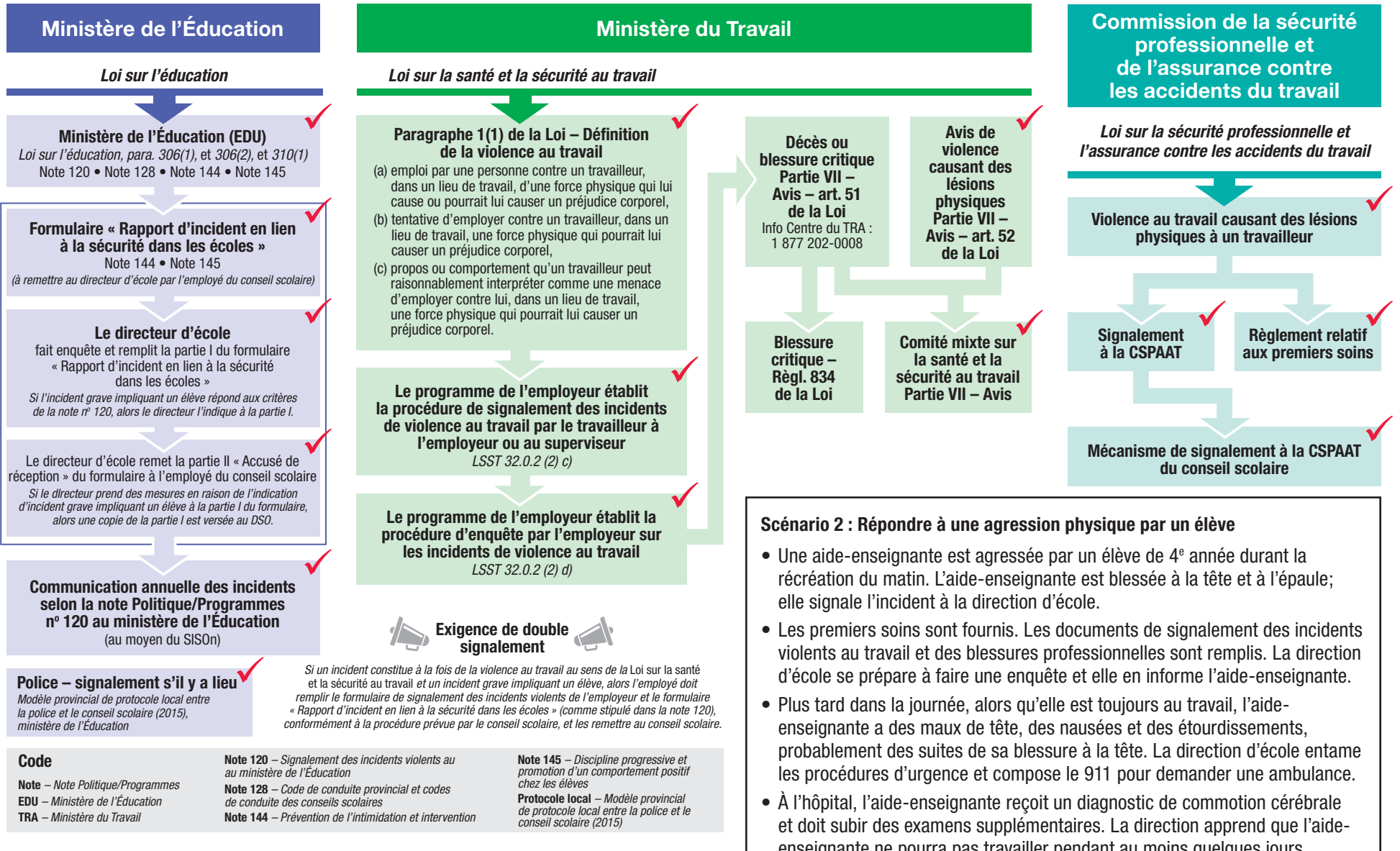


Annexe 3 : Exigences de signalement pour le scénario 2 d'après la feuille de route

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES



Scénario 2 : Répondre à une agression physique par un élève

- Une aide-enseignante est agressée par un élève de 4^e année durant la récréation du matin. L'aide-enseignante est blessée à la tête et à l'épaule; elle signale l'incident à la direction d'école.
- Les premiers soins sont fournis. Les documents de signalement des incidents violents au travail et des blessures professionnelles sont remplis. La direction d'école se prépare à faire une enquête et elle en informe l'aide-enseignante.
- Plus tard dans la journée, alors qu'elle est toujours au travail, l'aide-enseignante a des maux de tête, des nausées et des étourdissements, probablement des suites de sa blessure à la tête. La direction d'école entame les procédures d'urgence et compose le 911 pour demander une ambulance.
- À l'hôpital, l'aide-enseignante reçoit un diagnostic de commotion cérébrale et doit subir des examens supplémentaires. La direction apprend que l'aide-enseignante ne pourra pas travailler pendant au moins quelques jours.

✓ Procédures de signalement nécessaires pour ce scénario